VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 4 JUIN 2018

Présents : Serge Léger, maire
Eliza LeBlanc, maire adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole LeBlanc, conseillère
Yvonne LeBlanc, conseillère
Stéphane Dallaire, secrétaire-greffier
Jacques Doiron, trésorier

Ouverture de la réunion à 19h02.
(17 personnes sont présentes).

2018-83 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout de l'item 8.2 **Résolution pour vente du tracteur à gazon**. De plus le point 6.2 doit être annulé de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Conseillère Yvonne LeBlanc, déclare conflit d'intérêt à l'item 11.2 **Résolution concernant l'organisation d'une fête pour une citoyenne.**

2018-84 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Cormier que le procès-verbal de la réunion publique du 7 mai 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-85 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Doiron que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 mai 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Serge Léger, maire de la municipalité, procède à la présentation du rapport du maire du mois de mai 2018.

Pétitions, présentation et délégations.

Présentation de la stratégie verte pour la municipalité par le groupe Aster. Madame Sabine Dietz procède à l'explique la création de la stratégie Ecovision2025 pour les trois communautés. Le Village de Cap-Pelé, Communauté rural Beaubassin-Est et Ville de Shediac ont crée un partenariat pour monter une stratégie.

Joshua Adams, employé de la Commission des services régionaux Sud-Est, explique les deux services offerts à la municipalité par la Commission. Le premier palier est la mission de la Commission qui est de donner les permis de construction ainsi que les dérogations. Le deuxième service est le côté du plan rural du Village de Cap-Pelé qui doit être revisé cette année.

Le chef pompier, Ronald Cormier, fait la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de mai 2018.

2018-86 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc que le rapport du Service d'incendie du mois de mai 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Comité de la gouvernance et d'infrastructures.

2018-87 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Carole LeBlanc qu'on accepte la politique municipale No. P-026, **POLITIQUE AXÉE SUR LA COMMUNICATION ET LA GESTION DES MÉDIAS SOCIAUX.**

ADOPTÉE

<u>Projet d'arrêté concernant l'amélioration locale</u>

2018-88 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Cormier qu'on fasse la première lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-018, **ARRÊTÉ CONCERNANT L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX À TITRE D'AMÉLIORATION LOCALE-CHEMIN ST-ANDRÉ.**

ADOPTÉE

Eliza LeBlanc fait la première lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-018, **ARRÊTÉ CONCERNANT L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX À TITRE D'AMÉLIORATION LOCALE-CHEMIN ST-ANDRÉ.**

2018-89 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Doiron que l'on accepte la première lecture par titre de l'arrêté municipal l'arrêté municipal Nº A-018.

ADOPTÉE

2018-90 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Carole LeBlanc qu'on fasse la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-018, **ARRÊTÉ CONCERNANT L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX À TITRE D'AMÉLIORATION LOCALE-CHEMIN ST-ANDRÉ.**

ADOPTÉE

Eliza LeBlanc fait la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-018, **ARRÊTÉ CONCERNANT L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX À TITRE D'AMÉLIORATION LOCALE-CHEMIN ST-ANDRÉ.**

2018-91 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'on accepte la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal l'arrêté municipal Nº A-018.

ADOPTÉE

2018-92 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Doiron que les femmes comptent pour environ 51% de la population du Nouveau-Brunswick.

Attendu que les conseils municipaux gagnent à refléter la composition de la communauté qu'ils desservent.

Attendu que la municipalité de Cap-Pelé reconnaît qu'une proportion de 30% de femmes aux postes de prises de décision avait été identifié par le Conseil économique et social des Nations Unies, comme seuil minimal pour que les intérêts des femmes soient pris en compte dans la prise de décision.

Attendu que la municipalité de Cap-Pelé considère qu'une zone paritaire de 40%-60% de femmes au sein des postes de prises de décision est un objectif à viser pour que la municipalité et la communauté bénéficie de la participation des femmes au processus décisionnel.

Attendu qu'après les élections de mai 2016, les trois cinquièmes des municipalités membre de l'AFMNB n'atteignaient pas le seuil de 30% de femmes élues sur leur conseil municipal, et que 8% n'on aucune femme élue.

Attendu que la municipalité de Cap-Pelé considère qu'il est important de travailler à l'élimination des obstacles à la participation des femmes aux conseils municipaux;

Que la municipalité de Cap-Pelé :

- S'engage à participer au projet de « Politiques d'égalité en gouvernance municipale » de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick visant la mise en place de

mesures pour éliminer des obstacles à la participation des femmes à la politique municipale;

- S'engage à ce que la conseillère Carole LeBlanc et le directeur général participent au Comité aviseur qui sera créé dans le cadre de ce projet;

- S'engage à travailler à la mise en place de mesures pour éliminer des obstacles à la participation des femmes à son conseil municipal;

ADOPTÉE

Comité du tourisme, promotion et développement économique.

2018-93 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Eliza LeBlanc qu'on accepte la soumission de Marcel Léger pour la vente de notre tracteur à gazon pour une somme de 258.00$ La municipalité a juste reçu une soumission pour cette vente.

ADOPTÉE

Comité d'urbanisme et sécurité publique.

2018-94 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier qu'on fasse la lecture intégrale de l'arrêté municipal Nº A-005-19Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la lecture intégrale de l'arrêté municipal Nº A-005-19Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2018-95 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Eliza LeBlanc que l'on accepte la lecture intégrale de l'arrêté municipal Nº A-005-19Z.

ADOPTÉE

2018-96 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'on fasse la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal Nº A-005-19Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la troisième lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-005-19Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2018-97 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'on accepte la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal Nº A-005-19Z.

ADOPTÉE

2018-98 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc que Gilles Landry a fait une demande de modification au zonage au lot identifiée par le numéro 70366554 situé au 2293, chemin Acadie à Cap-Pelé de la zone industries légères (IL) à la zone commerce générale (CG) dans le but de permettre la vente d'automobiles.

ET CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a approuvé cette demande sujette à des conditions,

QU'IL EST RÉSOLU QUE

1. Nonobstant de toutes autres dispositions au contraire, le terrain, les bâtiments et les constructions à l'Annexe « A-19Z » sont soumis aux conditions suivantes :

   a) Que l'usage commercial soit limité à la vente d'autos, d'équipements marins, de véhicules de plaisance et d'équipements de construction;

   b) Qu'aucune édifice ou structure peut être placée de façon à restreindre l'accès aux propriétés avoisinantes portant le NID 70611181 et 70366547;

   c) Que toute lumière associée à l'opération commerciale soit dirigée de façon à ce qu'elle pointe au loin des rues ainsi que des lots et bâtiments avoisinants; et

   d) Que nonobstant de l'article 39.1 (2), le conseil accepte une entrée commerciale réduite à 6 mètres afin de refléter les conditions existantes de la propriété.

2. Sous réserve des conditions énumérées à l'article 1 de la présente résolution, les dispositions prévues à la zone CG Commerce générale de l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé s'appliquent mutatis mutandis.

ADOPTÉE

2018-99 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que le Conseil a décidé par voie de résolution d'adopter un arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est de :

Rezoner le terrain identifié par le numéro 00844589 situé au 2559 ch. Acadie, à Cap-Pelé, de la zone résidentielle unifamiliale (R1) à la zone commerce générale (CG) afin d'aménager un restaurant de mets à emporter.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE :

a) soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé;

b) le secrétaire-greffier municipal se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(1)b)ii) de la Loi sur l'urbanisme;

c) l'audience publique pour recevoir les objections au projet d'arrêté soit fixée au 9 juillet 2018 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.

ADOPTÉE

2018-100 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le Conseil doit demander par écrit l'avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-Est préalablement à l'adoption d'un projet d'arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE le secrétaire-greffier municipal demande par écrit à la Commission de service régionaux du Sud-est de donner au Conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté portant sur la demande.

ADOPTÉE

Comité des finances et d'environnement.

Conseillère Carole LeBlanc fait la présentation du rapport financier au 30 avril 2018.

2018-101 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que le rapport financiers au 30 avril 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-102 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Eliza LeBlanc que le Village de Cap-Pelé s'est associé aux partenaires suivants soit, la Communauté rurale Beaubassin-Est, la Ville de Shediac, les deux chambres de commerces régionales et la Commission des égouts Shediac et banlieues afin de développer une stratégie verte régionale;

Attendu que les différents partenaires ont retenu les services du Groupe Aster afin de développer cette stratégie verte régionale;

Attendu que le Groupe Aster a complété son mandat et présenté aux partenaires son rapport sommaire et qui celui-ci a été approuvé lors d'une réunion qui s'est tenue aux bureaux de la Communauté rurale Beaubassin-Est le mardi 15 mai dernier;

Attendu que le Groupe Aster a présenté au conseil municipal du Village de Cap-Pelé les résultats de son travail cette réunion ordinaire du 4 juin 2018;

Attendu que le conseil municipal a également pris connaissance du rapport sommaire présenté par le Groupe Aster;

Qu'il soit donc résolu que le conseil municipal de Village de Cap-Pelé accepte le rapport sommaire tel que présenté par le Groupe Aster.

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs.

Yvonne LeBlanc, conseillère de la municipalité, déclare conflit d'intérêt et s'absente de la salle du conseil.

2018-103 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Eliza LeBlanc que Josée Doiron a gagné la médaille d'or au Championnat Canadien de Ringuette en faisant partie de l'équipe Atlantic Attack;

Par conséquent, je propose que la municipalité organise une fête au montant de 2 000 $ dans le but de célébrer le succès à Josée Doiron.

ADOPTÉE

Madame LeBlanc reprend sa place à la table du conseil.

2018-104 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Carole LeBlanc que la municipalité accepte les frais d'admission suivant pour les mini-bus et les autobus :

- Mini-bus :
  - 25$ par jour pour le stationnement A
  - 75$ pour un laissez-passer de saison

- Autobus :
  - 30$ par jour
  - 80$ pour un laissez-passer de saison

Il est à noter que les mini-bus et les autobus pourront aller emporter les passagers au Centre de Plage pour ensuite revenir stationner dans le stationnement A.

ADOPTÉE

2018-105 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne LeBlanc que la réunion soit levée.

Serge Léger Maire	Stéphane Dallaire Secrétaire-greffier